

NICOLAS BERGASSE

PUBLICISTE

AVOCAT AU PARLEMENT DE PARIS, DÉPUTÉ DE LYON A L'ASSEMBLÉE
CONSTITUANTE.

(Suite).

IV.

Le procès Kornmann déroulait ses péripéties dans ce cadre d'événements variés et pathétiques. L'indépendance des juges étant devenue la première passion du moment, il ne faut pas s'étonner si toute question qui mettait la justice en cause avait le privilège d'exciter vivement l'intérêt. Bergasse sut profiter avec un grand art de mise en scène de cette disposition des esprits ; chacune de ses brochures répondait à une crise de l'opinion bien plutôt qu'à un besoin de sa cause. Suivant l'usage du vieux Palais, les préliminaires du procès prirent pendant longtemps la place du procès lui-même : triple plainte en diffamation de la part de Beaumarchais, du prince de Nassau et de M. Lenoir contre Bergasse et son client, permissions d'informer, décrets rendus à la requête des plaignants, récusation de deux magistrats par les inculpés, l'affaire n'en était encore qu'à ses escarmouches au mois d'août 1787, au moment où MM. les conseillers durent aller, par ordre du roi, prendre leurs vacances à Troyes. Quelques mois après, lorsque l'instance principale, entraînant après elle toutes les instances incidentes, allait enfin venir devant la cour rappelée, l'édit du 8 mai 1788 avait prononcé la dissolution des parlements. L'avocat de Korn-